

**GENEVE SE  
DOTE D'UNE  
POLITIQUE  
CANTONALE  
DU SPORT**

Genève, le 13 juin 2005

## Table des matières

1. Préambule.
2. Méthodologie.
3. Perception de la politique cantonale des sports par la Confédération et la Genève internationale, eux-mêmes vecteurs d'impulsion et de promotion.
4. Genève : un réseau institutionnel et associatif en faveur du sport.
5. Genève : des infrastructures généralement suffisantes.
6. Genève : des attentes en matière sportive qui vont en se diversifiant.
7. L'école joue un rôle essentiel dans la promotion du sport.
8. Le sport de rue.
9. Le sport joue un rôle essentiel dans un processus d'intégration et de cohésion familiale.
10. Le sport joue un rôle essentiel dans la promotion de la santé.
11. Le sport joue un rôle essentiel dans la lutte contre la violence.
12. Le sport en entreprise doit être développé.
13. Quand le sport et la nature se confondent.
14. Le sport d'élite mérite un soutien accru.
15. Le dopage, la toxicomanie et l'entraînement intensif précoce liés aux performances sportives doivent être combattus.
16. Le sport sous son acception populaire doit être encouragé.
17. Les structures institutionnelles de l'Etat en faveur du sport doivent être consolidées pour être mieux identifiées.
18. Les actions menées dans le domaine du sport, reposant sur une demande identifiée, doivent être poursuivies.
19. Conclusion.
20. Bibliographie.

## 1 Préambule

Le sport est au centre de nombreuses politiques publiques (santé, éducation, économie, environnement, intégration, etc.). Son impact, qu'il soit positif ou malheureusement parfois négatif, est aujourd'hui reconnu à très large échelle. Preuve en est le fait que l'année 2005 ait été proclamée année internationale du sport et de l'éducation physique par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Une véritable culture généralisée du mouvement est ainsi en passe de s'imposer assez naturellement. Au plan international, le sport est maintenant résolument promu en tant que facteur d'équilibre collectif et individuel, et par voie de conséquence facteur d'intégration et de paix. Cela n'est pas antinomique avec le maintien de la notion d'identité, qui reste forte, notamment dans le cadre de la pratique de sports d'équipe où l'apparement des spectateurs pour telle ou telle équipe est facteur d'engouement, voire parfois de troubles...

En faveur des jeunes, l'existence de la Charte des droits de l'enfant dans le sport éditée par le Service des loisirs de la jeunesse du département de l'instruction publique mérite également d'être rappelée.

Au-delà de l'approche sociale, des loisirs et du délassement, le sport, qu'il soit spontané ou structuré, contribue au bien-être physique et psychique, donc à la politique de la santé. C'est dire que son accès doit être absolument favorisé au profit de chacune et de chacun.

Il constitue également un apprentissage, confrontant le sportif à ses propres limites et au respect des autres participants. En cela, le sport remplit une fonction éducative importante.

Le sport est aussi parfois facteur de violence ou générateur de déviance tel que le dopage, etc. Ces phénomènes doivent bien entendu être combattus à tous les échelons. De même, les intérêts financiers liés aux sports les plus populaires arrivent parfois à dénaturer les fondements mêmes sur lesquels ils se sont développés. Là-aussi, des rééquilibrages doivent intervenir. Les pouvoirs publics n'ont pas à être les otages d'intérêts financiers dont la provenance est d'ailleurs parfois incertaine.

C'est sur ces multiples facettes que repose la politique du sport de la Confédération, (concept du Conseil fédéral pour une politique sportive. Réalisation 2003-2006) qui, dans un Etat confédéral, ne remplit pleinement ses fonctions qu'avec l'aide des collectivités territoriales et des milieux associatifs. C'est dire si la coordination est la pièce maîtresse sur laquelle se fonde la politique suisse du sport. Un réceptacle adéquat doit exister au niveau des cantons.

Aux plans régional et local, les besoins en la matière évoluent et les structures qui ont la charge d'accompagner la pratique sportive doivent avoir la capacité de se remettre en question lorsque cela est nécessaire. Ces structures, qu'elles soient administratives ou associatives, se doivent d'assurer une adéquation constante entre offre et demande sportives, qui évoluent constamment, à l'appui de structures fonctionnelles capables d'oeuvrer de façon complémentaire et coordonnée.

C'est dans cet esprit que la République et canton de Genève a décidé de se doter d'une politique cantonale du sport, au moment où cette politique publique très transversale

implique de plus en plus de partenaires, nécessitant donc des efforts de coordination renforcés, notamment à l'égard de la Confédération. Ce faisant, l'Etat n'entend pas se substituer de quelque façon que ce soit aux autres acteurs du sport qui jouent déjà un rôle essentiel. La politique cantonale du sport repose donc sur un principe de subsidiarité.

Enfin, l'action de l'Etat de Genève en matière sportive repose dans une grande mesure sur la loi sur l'encouragement aux sports qui précise, dans ses buts:

1. Le Conseil d'Etat, en étroite collaboration avec les communes, encourage la pratique du sport dans toutes les classes d'âge de la population du canton.
2. Il exécute les tâches dévolues au canton par la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports.

## **2. Méthodologie**

Avant de s'orienter résolument dans les réflexions prospectives nécessaires à la définition de la politique cantonale du sport à Genève, un arrêt sur image était indispensable. Celui-ci a été mené sur plusieurs fronts :

- comment le rôle de l'Etat de Genève est-il perçu sur le plan du sport, aussi bien par les organes compétents de l'ONU à Genève que par la Confédération et comment s'insère-t-il dans leur vision de la politique sportive ?
- de quel tissu institutionnel ou associatif dispose Genève, notamment en périphérie du sport (structures socio-éducatives) ?
- de quelles infrastructures sportives dispose Genève et sont-elles en corrélation avec la demande en la matière ?

Il convenait ensuite de déterminer :

- si l'organisation genevoise sur laquelle reposent les activités sportives de façon générale est adéquate (forces et faiblesses) ;
- si les infrastructures sportives à disposition sont suffisantes en regard des pratiques et attentes de la population (sports populaires / d'élite) et si leur mode d'exploitation est adéquat ;
- si des propositions ou nouvelles orientations doivent être formulées.

Le présent document entend répondre à ces questions. Il s'inscrit dans le prolongement des démarches initiées par le Conseil d'Etat sous l'égide du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), en étroite collaboration avec des représentants du département de l'instruction publique (DIP) et du département de l'action sociale et de la santé (DASS), réflexions ont été menées à la fois au sein de la Commission cantonale des sports et d'un groupe de travail spécifique présidé par M.

Claude Convers, Secrétaire général du DIAE et comprenant Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, MM. Lucio Bizzini, Philippe Kurer, Pierre Lagier, Boris Lazzarotto, Michel Marti, Maurice Scherrer, Jean Simos et Raymond Walther, avec l'appui, en tant qu'expert, de M. Gérard Ramseyer, ancien Président du Conseil d'Etat. Il en a découlé un rapport intitulé «Politique cantonale du sport», de juillet 2004, qui fixe les principes de la politique sportive au plan cantonal.

Ce document s'inscrit dans le prolongement d'un premier examen du dossier par le Conseil d'Etat le 28 juillet 2004. Il repose également sur un rapport réalisé depuis sur les pratiques sportives sous mandat par Mme Santi Wibowo, multiple championne suisse de badminton «Politique cantonale du sport à Genève», lequel contient aussi des propositions, ainsi que sur les rapports «Enquête auprès des associations sportives genevoises», de 2002, «Enquête sur les pratiques sportives des adultes dans le canton de Genève», de 2002 et «Rapport final sur les pratiques sportives des élèves genevois» des écoles primaires (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> degrés), des cycles d'orientation, des collèges et des écoles de commerce, de 2004, de l'Observatoire universitaire du sport et des loisirs du département de géographie de l'Université de Genève.

C'est donc dire que le présent document destiné à orienter et à offrir les bases de décision nécessaires, s'inspire largement des travaux conduits et rappelés ci-avant, aussi bien sur les principes que sur la mise en œuvre.

### **3. Perception de la politique cantonale des sports par la Confédération et la Genève internationale, eux-mêmes vecteurs d'impulsion et de promotion**

Tant la Confédération que les responsables de la Genève internationale s'accordent pour relever que l'Etat de Genève connaît actuellement une déficience fonctionnelle dommageable en raison de l'inexistence d'une instance de coordination clairement identifiée au plan étatique, sorte de «porte d'entrée unique», ou de réceptacle garante dans tous les autres cantons d'une communication éprouvée avec la Confédération.

Au plan communal, tant la Confédération que la Genève internationale relèvent une forte implication, en particulier de la Ville de Genève.

Au niveau national, la Confédération considère que le sport est un élément important de la société, caractérisé par la variété de ses significations et la richesse de ses valeurs. Il est source de plaisir, de joie et de camaraderie et a des effets préventifs bénéfiques pour la santé. Le cadre dans lequel le sport se développe devient de plus en plus complexe, notamment sur les plans économique et structurel. Pour cette raison, le Conseil fédéral est désireux de contribuer, sur le plan politique, au développement d'une culture généralisée du mouvement et à insuffler un véritable «esprit du sport» à la Suisse. Il se fonde sur une définition nouvelle, plus large, du sport, qui intègre, outre les comportements réglementés de près de 80 disciplines sportives, toutes les formes d'activités physiques et sportives pratiquées pendant les loisirs.

La politique sportive de la Confédération repose sur les cinq objectifs principaux suivants :

- 1) santé : augmenter la part de population active sur le plan physique dans tous les milieux et toutes les classes d'âge ;
- 2) éducation : utiliser les possibilités offertes par le sport sur le plan éducatif en les recensant et en les exploitant de façon mieux ciblée ;
- 3) performance : soutenir les jeunes talents et le sport d'élite en améliorant les conditions dans lesquelles ils évoluent ;
- 4) économie : utiliser le potentiel économique du sport en comprenant mieux et en exploitant plus judicieusement le développement du sport considéré en tant que facteur économique et partenaire du tourisme ;
- 5) développement durable : faire du sport un terrain d'apprentissage pour le développement durable de la société en préservant l'équilibre entre l'écologie, l'économie et la dimension socioculturelle.

La Confédération appelle de ses vœux la création à Genève d'une structure de coordination étatique clairement identifiée, notamment en vue d'assurer un traitement plus systématique des dossiers et une représentation plus optimale de Genève dans les instances supra-cantoniales et nationales.

Par ailleurs, compte tenu de la position internationale de Genève et sachant que nombre d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales sont actives dans des domaines largement apparentés au sport, l'absence d'une telle structure n'est que plus regrettable. De nouvelles passerelles avec le Secrétariat général de l'ONU, qui a d'ailleurs nommé en 2001 l'ancien Président de la Confédération au poste de Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, pourraient par exemple être développées par ce biais.

Au-delà de la seule performance, l'ONU considère en effet que le sport est porteur de rapprochements, de solidarité et de stabilisation, donc de paix. Il est tout simplement synonyme d'humanité (promotion de la tolérance et du respect des droits de l'homme). Le sport est aussi un moyen de promotion de la santé, de l'éducation et du développement. L'ONU l'intègre dès lors, là où cela est possible et adéquat, dans ses programmes, dès lors que son langage est universel, accessible à tous et au surplus peu coûteux à mettre en œuvre.

#### **4. Genève : un réseau institutionnel et associatif en faveur du sport**

De nombreuses structures institutionnelles et associatives sont directement partie prenante dans le domaine du sport. Parmi elles, citons notamment la Commission cantonale des sports (CCS), et l'Association genevoise des sports (AGS) en tant qu'association faitière. L'implication des communes genevoises et de la Ville de Genève, reconnue pour son engagement dans ce domaine au travers de son service des sports, mérite d'être relevée.

En périphérie de ce réseau, il convient de citer, pour mémoire et de manière non exhaustive, les instances et programmes suivants.

- Département de l'instruction publique : enseignement de l'éducation physique au sein de l'école publique, développement du sport-études pour les talents en formation.
- Service des loisirs et de la jeunesse (DIP) : activités du mercredi, « sports ado » et camps sportifs / Jeunesse & Sport (10 – 20 ans) et encouragement au sport (7- 9 ans).
- Service de la santé et de la jeunesse (DIP) : promeut la santé des enfants et des jeunes au sens de bien-être physique, psychique et social, protège la santé et le développement contre des menaces à leur intégrité et à leur bien-être, prévient les atteintes à la santé et limite les conséquences sanitaires et sociales des maladies chroniques et handicaps .
- Ville de Genève : Bibliothèque municipale du sport / Villa du Plongeon / Parc des Eaux-Vives .
- Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) : regroupe trente-sept centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventures et jardins Robinson établis sur le canton de Genève .  
On peut observer qu'en fréquentant ces différentes structures d'animation, les jeunes sont très tôt confrontés aux différences sociales et culturelles. Ils évoluent ainsi positivement vers la tolérance et le respect d'autrui qui favorisent l'intégration.
- Réseau Cool Nord : regroupe les communes de Lancy, d'Onex, de Confignon, de Bernex et d'Avully et permet aux jeunes de faire du sport gratuitement dans une perspective ludique et surtout pour se dépenser. Réseau Cool Nord a été élargi avec l'apparition de «Sport pour tous» pour les jeunes hommes et «Sport pour toutes» pour les jeunes femmes. Le succès rencontré par cette offre milite en faveur de son développement ;
- Pro Juventute : propose, en partenariat avec l'Etat de Genève, une carte Gigogne aux familles comptant trois enfants et plus domiciliées dans le canton. Cette carte, gratuite jusqu'à l'âge de 20 ans, permet à chaque enfant ou jeune d'obtenir par exemple des réductions de prix dans certains magasins, clubs de sport et pour l'utilisation d'un grand nombre d'installations sportives ;
- Sport-Handicap Genève : a pour but le développement de la pratique du sport en général chez les personnes handicapées physiquement, sensoriellement (vue, ouïe) ou mentalement.  
L'épanouissement des personnes handicapées grâce à la pratique du sport est fondamental. Cela leur permet d'occuper une place importante dans la société et les valorise compte tenu de l'entraînement, de l'habileté et les performances réalisées. A cet effet, il n'est pas vain de rappeler l'engagement de notre canton en faveur du développement des activités sportives destinées aux personnes handicapées, engagement cantonal reconnu au plus haut niveau.

Après avoir souligné l'existence de ces quelques structures institutionnelles et associatives, parmi de nombreuses autres, il faut néanmoins constater que Genève doit encore évoluer et développer d'autres axes de travail en matière de sport si elle entend répondre aux attentes d'un maximum de ses habitants.

## **5. Genève : des infrastructures généralement suffisantes**

L'inventaire des installations sportives du canton de Genève, remis à jour en novembre 2004, peut être consulté sur le site internet de l'Etat. Il a pour objectif de présenter d'une façon exhaustive et détaillée l'ensemble des équipements sportifs sis dans le canton de Genève et s'adresse, en priorité, aux utilisateurs potentiels, aux instances politiques et aux associations sportives. Cet inventaire, réalisé entre mai 2001 et juin 2002, est constitué d'une base de données informatisée et géo-référencée issue de la mise à jour du « Répertoire des installations sportives publiques du canton de Genève », de novembre 1989.

L'information sur les installations sportives ouvertes au public est répartie à l'intérieur de deux sections, soit les installations sportives des communes et les sports praticables dans le canton de Genève. Les différents types de sports sont regroupés selon le type d'installation utilisé, tels que sports équestres, sports aquatiques, arts martiaux/sports de combat, sports individuels en plein air, sports individuels en salle, sports d'équipe en salle, sports d'équipe en plein air, sports sur glace, ou encore sports de randonnée.

Les salles et les terrains de sport occupent une place prépondérante parmi les installations sportives du canton de Genève (près de 90%). De façon générale, Genève est bien dotée en installations sportives. L'offre en équipements y est dans son ensemble satisfaisante, bien qu'inégale selon les activités. De l'avis de bon nombre d'associations sportives, un déficit au niveau des installations resterait cependant encore à combler, surtout en ce qui concerne les sports de balle et de combat. Cela étant, les équipements apparaissent comme facilement accessibles (dans 75% des cas, les sportifs rejoignent leurs lieux de pratique en moins de 15 minutes). Au-delà, les infrastructures existantes permettent la pratique de la plupart des sports.

Des efforts ciblés sur la manière d'exploiter certaines infrastructures de façon plus intensive doivent cependant être envisagés.

Pour les installations importantes nouvelles, dont la pertinence est à démontrer, le recours accru à l'intercommunalité doit être systématiquement privilégié. La législation en vigueur non seulement le permet ; elle en fait même la promotion (cf. loi sur l'encouragement aux sports B 6 15, art. 5, al. 1 – Plan directeur cantonal). Il en est d'ailleurs fait largement usage (ex.: Centre sportif des Trois-Chênes).

## **6. Genève : des attentes en matière sportive qui vont en se diversifiant**

Les pratiques sportives des habitants du canton de Genève de 15 à 75 ans se présentent comme suit : 68% des genevois pratiquent une activité physique de manière régulière (au moins une fois par semaine) dans le cadre d'un sport ou d'un loisir.

Pourtant, la durée et l'intensité de cette activité physique sont souvent insuffisantes de sorte que la personne qui la pratique est toujours considérée comme sédentaire. L'activité physique varie sensiblement selon leur sexe et leur âge.

A titre exemplatif, le football, la danse, les arts martiaux, le basketball et l'athlétisme sont caractéristiques de la classe des 15-24 ans. Les activités «fun» et «extrêmes», considérées comme plus ludiques, prennent le pas sur l'exercice sportif plus traditionnel. Les jeunes sont à la recherche de sensations fortes. Le délasserment sportif de proximité est aussi privilégié (sport de rue / cours d'écoles), car généralement aisément accessible et plutôt socialisant.

Par la suite, les genevois optent plutôt pour des activités physiques et sportives plus douces et individuelles, offrant plus de liberté, comme le fitness, la marche, la course à pied, la natation ou le cyclisme. Le marché du sport «privatif» est ainsi résolument en voie d'expansion.

Avec l'avancée en âge, les gens pratiquent donc plutôt des activités physiques que des sports, ne demandant que peu d'installations et en privilégiant les espaces naturels. Ce constat doit permettre d'anticiper les besoins futurs en matière d'infrastructures (itinéraires promenades pédestres / parcours Santé, etc.).

Aucune corrélation entre le niveau d'équipement en infrastructures sportives des différentes zones et le niveau de sportivité de ses habitants n'est à relever. Cela étant, l'activité sportive de proximité est assez systématiquement favorisée.

Sur le plan de l'implication associative, force est de constater que l'individualisme renforcé et le manque de fidélité de la part des sportifs qui font preuve d'une volatilité de plus en plus patente face à une palette d'offres qui s'élargit sans cesse, obligent à une prise en compte de ce phénomène aussi bien sur le plan structurel que fonctionnel.

Cela étant, plus d'un tiers des genevois ne pratiquent pas d'activité physique d'une manière régulière dans le cadre d'un sport ou d'un loisir, soit par manque de temps ou d'intérêt, ce qui nécessite la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'incitation ciblées.

Le sport de rue connaît un grand essor à Genève et les surfaces pour le pratiquer sont heureusement nombreuses et généralement assez bien réparties.

On peut distinguer trois grandes catégories de sports de rue :

- les dérivés des sports collectifs classiques comme le basketball, le hockey, etc.;
- les dérivés des sports individuels classiques comme la course à pied ou le cyclisme ;
- les sports de glisse urbaine avec leurs disciplines assez étendues, en passant par le roller, le skate-board, le BMX et le VTT (vélo acrobatique).

Il est intéressant d'observer que nombre de ses adeptes intègrent par la suite les structures d'une société sportive formalisée, afin de participer à des compétitions officielles.

## **7. L'école joue un rôle essentiel dans la promotion du sport**

L'éducation physique à l'école est un des piliers du sport en Suisse dans la mesure où elle concerne tous les élèves. Elle joue un rôle essentiel dans l'acquisition d'une culture du mouvement chez les jeunes, favorisant ensuite chez eux l'envie de pratiquer un sport.

Le temps consacré à l'éducation physique devrait, dans l'idéal, être étendu si l'on s'en réfère au standard préconisé par la Confédération.

Le sport scolaire facultatif doit être soutenu et développé dans tous les ordres d'enseignement. Il incite en effet les élèves qui sont de plus en plus sédentaires, à pratiquer des activités physiques. Il permet aussi aux élèves des classes sociales les moins favorisées, souvent d'origine étrangère, de bénéficier d'une activité sportive structurée.

## **8. Le sport de rue**

Le sport de rue est en vogue. Avant l'avènement de la voiture et la croissance du béton en milieu urbain, la rue s'offrait tout naturellement aux enfants. Aujourd'hui, on constate que le sport est en quelque sorte redescendu dans la rue.

Cet attrait pour le sport de rue, hors règles associatives, doit être pris en compte par les fédérations sportives traditionnelles. En effet, si cette pratique du sport attire un certain nombre de jeunes, c'est probablement parce qu'elle leur insuffle un sentiment de liberté, tant au niveau du choix dont ils disposent, que ce soit la nature même du sport qu'ils entendent pratiquer mais également s'agissant du choix temporel, du lieu ou encore du rythme qu'ils s'imposent pour pratiquer cette activité.

Il faut toutefois mettre en lumière quelques difficultés générées par cette pratique qui, loin de toujours faciliter l'intégration, peut au contraire favoriser la violence, notamment dans les préaux d'écoles.

Par ailleurs, l'inquiétude des parents et des milieux médicaux grandit. Ils observent que la pratique intensive et/ou abusive du sport de rue débouche de plus en plus souvent sur des problèmes de santé. Les accidents sont nombreux et peuvent malheureusement avoir de graves conséquences sur le développement physique et la santé de ces jeunes sportifs.

Il devient donc impératif de structurer ce sport et mettre en œuvre un encadrement adéquat pour la pratique de ces activités liées au sport de rue, à l'image par exemple du Club Swiss BMX Freestyle créé à Genève en mars 2002 par des passionnés de vélo. Bien que structure traditionnelle, ce club a su conserver la fraîcheur de son émanation urbaine.

Par ailleurs et selon toute vraisemblance, ces structures organisées et assurant l'encadrement des jeunes sportifs permettront la découverte de nouveaux talents.

Les collectivités publiques doivent elles aussi prendre en considération ces pratiques sportives et agir en tentant de répondre aux besoins exprimés.

## **9. Le sport joue un rôle essentiel dans un processus d'intégration et de cohésion familiale**

En s'obligeant réciproquement à une disponibilité d'esprit effective, en partageant la même expérience de l'effort, en poursuivant les mêmes buts, les adeptes du sport sont amenés à dialoguer, à se découvrir sous un angle différent et à prendre davantage le temps de s'écouter. Le sport pratiqué devient alors un facteur de cohésion.

C'est ainsi que la pratique sportive dans une perspective d'intégration des étrangers est de nature à favoriser le processus d'assimilation dans le tissu local et mérite dès lors d'être soutenu et, par voie de conséquence, encouragé par les collectivités publiques à tous les échelons.

Le sport doit aussi être encouragé en faveur des personnes à mobilité réduite car il est un excellent moyen d'intégration pour les personnes handicapées.

Dans le même esprit, si l'on constate une carence de cohésion dans le tissu familial, la pratique du sport favorise alors harmonie et dialogue entre parents et enfants.

## **10. Le sport joue un rôle essentiel dans la promotion de la santé**

Les maladies causées par la sédentarité doivent être combattues par l'émulation répondant aux besoins de l'organisme humain. Il y a activité physique dès le moment où un début d'essoufflement et une accélération du rythme cardiaque interviennent, par exemple en recourant à la pratique de la marche rapide, etc.

Le taux de sédentarité à Genève est de 57% chez les hommes et de 70% chez les femmes. La population d'origine étrangère a un taux d'activité physique inférieur à la moyenne. L'inverse est constaté s'agissant des couches de population socialement favorisées.

Les phénomènes tels que modernisation, mécanisation et urbanisation provoquent de facto des comportements à risque tout comme une alimentation malsaine, l'inactivité physique, le tabac et l'alcool. L'obésité va croissant en rapport avec l'inactivité : à Genève, canton dans lequel nous constatons le taux le plus élevé de sédentarité, on compte 41 % d'hommes et 21 % de femmes en surpoids et 11 % d'hommes pour 9 % de femmes obèses. Enfin, l'absence d'activité physique peut aussi favoriser la solitude, voire la dépression.

L'activité physique est par conséquent un moyen d'acquérir une meilleure santé de manière générale et surtout une vie de meilleure qualité. Psychologiquement, elle

accroît les capacités de concentration et de mémoire, tout en réduisant l'anxiété et le stress.

Il est donc impératif de promouvoir l'activité physique et de privilégier un mode de vie équilibré et sain, notamment auprès des catégories qui sont le plus frappées par la sédentarité. L'Etat se doit de jouer un rôle central dans ce domaine et notamment sensibiliser et inciter chacune et chacun à pratiquer une activité physique.

Cela est particulièrement vrai pour les personnes qui avancent en âge. Ces dernières ont en effet moins tendance à pratiquer une activité physique. Même si cette baisse n'est pas continue, une certaine cassure intervient généralement à partir de 75 ans. Les aînés correspondent ainsi à un groupe cible important pour la promotion de la santé, qui va aller en s'accroissant, puisque l'on prévoit qu'en 2030 un tiers des habitants aura déjà plus de 60 ans.

Un véritable «papy boom» s'annonce avec une espérance de vie allant en augmentation, ayant pour corollaire l'apparition d'une «société des seniors». A terme, un véritable réseau de sport pour les aînés est à envisager, sur le modèle du «Réseau santé et activité physique Suisse».

En collaboration avec Sport-Handicap Genève, il faut motiver les personnes à mobilité réduite à la pratique d'un sport. Une palette d'activités sportives est mise à la disposition des handicapés atteints physiquement, sensoriellement (vue, ouïe) ou mentalement. Excellent moyen d'intégration pour les personnes handicapées, le sport permet de se surpasser malgré son handicap.

## **11. Le sport joue un rôle essentiel dans la lutte contre la violence**

Le sport permet d'exprimer sainement ses ressentis, voire ses frustrations, donc sans recourir à la violence malheureusement trop présente encore dans le cadre des contacts interpersonnels.

Les actions de prévention reposant sur les activités sportives et de délasserment permettent d'empêcher les situations de découragement, les dérives sociales, l'agressivité physique et verbale ainsi que les germes de la violence. Le tissu social, le civisme, la socialisation, le respect des personnes, des biens et de soi-même, la vie démocratique, s'en trouvent renforcés.

Le travail à accomplir relève de la responsabilité personnelle de chacune et de chacun, mais aussi des collectivités publiques, des écoles, des groupements sportifs, culturels, associatifs et des familles.

Dans cette perspective, la mise à disposition d'aires de délasserment, notamment en milieu urbain, doit être renforcée, notamment en prévoyant la mise à disposition plus systématique, ou à jours fixes, de salles de sport ou de loisirs, ou de préaux d'écoles, moyennant le cas échéant un encadrement adéquat. Cette offre doit toucher les jeunes (de 15 à 25 ans).

L'importance du sport au sein de la société et surtout l'influence positive qu'il peut avoir auprès des jeunes, est aujourd'hui incontestable.

## **12. Le sport en entreprise doit être développé**

Générateur de notoriété pour les uns, source de compétition ou simple plaisir pour les autres, nombre d'entreprises n'hésitent plus aujourd'hui à intégrer le sport dans leur politique de communication interne ou externe. En effet, pratiquer un sport permet de se détendre et de trouver un juste équilibre avec ses activités professionnelles de plus en plus exigeantes et intenses. Au-delà, il est un excellent moyen pour connaître ses collègues en dehors du cadre strictement professionnel et pour découvrir de nouveaux collaborateurs en provenance d'autres secteurs. Enfin, la hiérarchie professionnelle n'existe plus dans un milieu sportif et le contact s'en trouve généralement facilité. La culture d'entreprise et l'esprit d'équipe se renforcent et le taux d'absentéisme diminue.

S'agissant des collectivités publiques en tant qu'employeurs, l'Etat de Genève, avec des établissements publics autonomes, Hôpitaux universitaires de Genève HUG, Transports publics genevois TPG, Services Industriels de Genève SIG, etc. sans compter la Ville de Genève, ce ne sont pas moins de 30'000 personnes susceptibles de pratiquer une activité physique et qui ont la possibilité, outre leurs propres structures, de rejoindre l'association "Hauteville sports," qui compte 400 membres profitant de l'offre mise en place.

La promotion de la pratique sportive en entreprise et inter-entreprises mérite d'être soutenue. Même si dans cet esprit, le sport corporatif est déjà relativement bien développé grâce à l'organisation de compétitions touchant différentes disciplines sportives, il est évident que des actions dans ce domaine doivent encore être déployées.

En conséquence, ces éléments confortent la nécessité de doter Genève d'une politique cantonale du sport.

## **13. Quand le sport et la nature se confondent**

L'émulation en milieu naturel attire : nombreux sont ceux qui comptent la randonnée parmi leurs activités de loisirs préférées, ainsi que la pratique du vélo, ou encore du ski et de la natation en tant qu'activités de loisirs exercées principalement dans la nature. La promenade arrive cependant en tête, avec une dimension sportive indéniable.

Les «Parcours Santé» s'inscrivent assez naturellement dans ce cadre. Leurs adeptes ont le choix entre trois domaines d'entraînement : vert pour l'endurance, jaune pour la mobilité et l'agilité et rouge pour la force. Chaque usager a ainsi la faculté de déterminer lui-même son propre parcours et son propre entraînement, selon son objectif ou ses envies. Dans le canton de Genève, on dénombre cinq «Parcours Santé» : Carouge, Gy, Onex, Thônex et Versoix. Dans le même esprit, il a été créé en Ville de Genève, un itinéraire piétonnier santé "De cœur en corps"

S'agissant de la pratique du vélo en milieu naturel, le plan cyclévasions propose des balades très agréables en partant du centre ville pour rejoindre la campagne et emprunter des cheminements calmes, souvent hors du trafic. Les destinations sont les suivantes : Satigny, Sézenove et le téléphérique au Pied du Salève.

Le développement de la pratique sportive en milieu naturel doit intervenir en préservant les qualités environnementales qui caractérisent le patrimoine naturel genevois.

#### **14. Le sport d'élite mérite un soutien accru**

Les collectivités publiques doivent soutenir les jeunes talents et le sport d'élite de façon plus générale.

En Suisse, l'association faîtière en la matière, Swiss Olympic Talents, a pour vocation d'encourager le sport de loisirs et le sport d'élite relevant du droit privé, en oeuvrant en étroite collaboration avec les institutions sportives de droit public. Cette association a en particulier la responsabilité de la promotion de la relève sportive suisse. Lier sport de performance et école est un véritable défi. Des offres flexibles correspondant aux besoins individuels doivent être proposées.

Les établissements scolaires, pour être labellisés, doivent disposer de classes spéciales permettant une formation sportive qualifiée assurée par des partenaires sportifs (club, fédération). Une structure scolaire flexible et coordonnée doit être proposée. Les écoles qui répondent aux critères apportent une contribution importante à l'encouragement des jeunes talents sportifs. De plus, elles participent activement à la prévention contre le dopage et les toxicodépendances.

Au-delà, pour les athlètes de Swiss Olympic Talents, l'offre est variée, avec notamment une planification de carrière assurée par Swiss Olympic, un suivi scolaire personnalisé à Macolin, un apprentissage de sportif professionnel, l'équivalence des études dans plusieurs universités ou encore la promotion du sport d'élite dans l'armée.

Grâce notamment à l'engagement du canton de Genève, les cantons développent des accords au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), et de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en vue de prendre en charge les frais d'écologie pour les jeunes dotés de qualités sportives particulières qui se déplacent d'un canton à l'autre et poursuivent une formation.

A Genève, plusieurs établissements du cycle d'orientation proposent des classes "Sport et Art" depuis 1980. Elles sont réservées à des jeunes ayant déjà acquis un bon niveau sportif ou artistique à l'entrée de la 7<sup>ème</sup> année et consacrant au minimum huit heures par semaine à leur entraînement. Actuellement, on compte quelque 170 élèves dans cette filière. Les gymnastes, nageurs, tennismen, etc., sont regroupés dans les cycles d'orientation des Grandes-Communes à Lancy, de la Florence à Conches et de Budé au Petit-Saconnex.

Il n'y a actuellement pas de classes sport-études au sein de l'enseignement post-obligatoire. Des arrangements individuels sont néanmoins possibles. Le post-obligatoire compte aujourd'hui 25 sportifs d'élite et 260 jeunes de haut niveau. Afin de renforcer le soutien aux sportifs qui désirent poursuivre des études ou une formation professionnelle, le département de l'instruction publique développe actuellement un projet de prise en charge spécifique et individualisé assurant un soutien aux jeunes sportifs et qui pourrait voir le jour dans plusieurs établissements.

Une continuité des aménagements scolaires est nécessaire pour soutenir de manière efficace les jeunes talents. Un encouragement doit être développé afin que des écoles se lancent dans l'obtention, à Genève, du label «Swiss Olympic Sport School» ou «Swiss Olympic Partner School».

## **15. Le dopage, la toxicomanie et l'entraînement intensif précoce liés aux performances sportives doivent être combattus**

Le dopage, la toxicomanie et l'entraînement intensif précoce liés aux performances sportives doivent être combattus. Il est apparu depuis longtemps dans les milieux sportifs que les collectivités publiques devraient s'engager à leurs côtés pour faire face aux difficultés sociales et aux comportements parfois inadaptés de certains sportifs ou de leur encadrement.

Sur la base de ce constat, il y a lieu d'encourager en particulier l'application de la Charte des droits de l'enfant dans le sport, dont l'initiateur M. Jean Zermatten vient d'entrer au Comité pour les Droits de l'Enfant à l'ONU, la Charte éthique, les règles du fair-play, l'action "le respect, ça change la vie", la campagne de prévention, de promotion et de santé "LaOla", etc... Il y a lieu à cet égard de conduire une politique d'information active en soutenant également les campagnes de promotion et de prévention et en collaboration avec les structures existantes, fédérales, régionales et communales.

Ces campagnes doivent toucher aussi bien les catégories de population ciblées que l'ensemble de la population.

C'est dans ce cadre que l'Etat s'est engagé en soutenant des actions, à l'exemple de l'action de prévention et de promotion de la santé «LaOla», dans le prolongement de la campagne nationale «Drogue ou sport ?»

LaOla-Genève poursuit les buts suivants :

- relayer les principes de la promotion de la santé et de prévention contre les abus et les dangers dans les clubs sportifs (consommation de produits licites et illicites, violences physiques et psychologiques, discriminations raciales, etc.) ;
- soutenir l'encadrement des jeunes sportifs dans l'optique de contribuer à leur développement harmonieux et à la promotion de leur santé ;
- répondre aux besoins spécifiques des clubs en matière de promotion de la santé et de prévention, plus particulièrement s'agissant des consommations (tabac, alcool, cannabis, nouvelles drogues de synthèse, etc.), des violences (verbales, sexuelles, maltraitance, racket, etc.) et de l'exclusion (discrimination raciale, religieuse, etc.) ;
- encourager et soutenir l'encadrement des associations et clubs sportifs (dirigeants, entraîneurs, moniteurs), dans leur rôle éducatif visant au bien-être des jeunes qui leurs sont confiés ;
- sensibiliser les personnes concernées à des techniques, approches ou/et comportements de communication (observer, repérer, analyser, partager et agir).

L'action «LaOla» pourrait être renforcée par l'intervention d'anciens sportifs d'élite genevois dans le processus, le préalable indispensable étant la création nécessaire d'un réseau d'anciens sportifs à Genève, autre que le Panathlon Club qui existe déjà.

Au-delà, Swiss Olympic Talents entreprend également des actions de sensibilisation. Ainsi la campagne «cool & clean», qui sous-tend clairement auprès de la relève que les valeurs d'un sport loyal s'opposent au dopage et à toute forme de toxicodépendance. La campagne repose sur un accord de prestations avec la Confédération. Les engagements «cool & clean» doivent être appliqués par la relève. Ils sanctionnent le dopage et le manque de loyauté et engagent à la pratique d'un sport sain.

Là-aussi, une implication de la part d'anciens sportifs d'élite genevois pourrait localement renforcer le message véhiculé.

La sensibilisation à cet égard doit aussi porter sur les formes de dopage relativement anodines de l'usage régulier de produits non toxiques, mais auxquels il est attribué des vertus imaginaires.

## **16. Le sport sous son acception populaire doit être encouragé**

Au-delà du soutien apporté au sport d'élite, les associations et clubs sportifs ont aussi la responsabilité d'encourager la pratique populaire du sport reposant en premier lieu sur le jeu, le plaisir et l'intérêt porté à la vie associative. Les collectivités publiques se doivent d'aller dans le même sens.

A titre d'exemple, le service des sports de la Ville de Genève organise depuis de nombreuses années, sous le label "Sport pour tous", des activités sportives destinées au grand public. A vocation populaire et sans objectif de compétition, elles permettent de découvrir de nouvelles disciplines ou de s'adonner à une pratique sportive régulière.

Tous les âges sont concernés, des plus jeunes avec les écoles de sports (de 4 à 18 ans) jusqu'aux aînés auxquels il est proposé un riche programme de cours, randonnées et séjours en montagne. A noter également l'insigne sportif genevois créé il y a plus de 30 ans, qui permet à chacune et à chacun de maintenir tout au long de l'année sa forme physique en participant gratuitement à diverses épreuves dans cinq sports différents.

## **17. Les structures institutionnelles de l'Etat en faveur du sport doivent être consolidées pour être mieux identifiées**

L'action de l'Etat de Genève en faveur du sport manque actuellement de lisibilité et parfois de cohérence, notamment aux yeux des partenaires institutionnels au-delà du canton, cela même si de nombreuses activités spécifiques sont déployées par ailleurs en son sein pour en promouvoir l'exercice.

Un identifiant clair doit être institué, avec une mission de répondant reposant avant tout sur la coordination, le rôle de pivot et d'interface lorsque que cela s'avère nécessaire. Les structures institutionnelles centralisées et les associations faitières helvétiques,

voire européennes dans certains cas, ont besoin de disposer d'un répondant clairement désigné, d'un réceptacle unique à Genève.

Cela ne nécessite pas pour autant d'envisager des regroupements organiques majeurs au sein de l'administration cantonale en rapport avec ce qui existe déjà.

En ce sens, une structure affectée au sport, doit être constituée au sein du DIAE, répondant directement au Secrétaire général. Elle doit aussi avoir la capacité de se mobiliser en faveur des événements à caractère sportif de grande envergure. L'EURO 2008 en est la parfaite illustration. Les ressources nécessaires seront mises à disposition dans le cadre de réallocations de ressources internes au DIAE.

Une structure ayant comme double rôle la coordination et la représentation est indispensable. Fondée sur le principe strict de la subsidiarité, elle n'a en aucune manière pour but de remplacer ce qui se fait actuellement, mais de combler une lacune constatée, notamment à l'occasion de la mise sur pied de l'EURO 2008, mais aussi s'agissant de l'interlocuteur nécessaire vis à vis de la Confédération dans le cadre de la mise sur pied de la politique cantonale du sport.

Un renforcement du secrétariat de cette commission devrait être suffisant pour que le canton de Genève soit à même de répondre aux nécessités et aux exigences de la politique du sport.

## **18. Les actions menées dans le domaine du sport, reposant sur une demande identifiée, doivent être poursuivies**

Des considérations qui précèdent, il ressort que les réalisations genevoises en matière de sport sont déjà très importants. C'est ainsi que la pratique sportive repose sur une très large palette de possibilités. Le rayonnement du sport est large, l'ampleur de l'engagement des différentes collectivités publiques et des milieux associatifs considérable et la pratique du sport aussi bien au plan associatif qu'au plan privatif, à l'exemple de celui pratiqué dans les fitness, très diversifiée.

Si l'on résume en programme d'actions les considérations qui précèdent, il en ressort les points forts suivants :

### **- Jeunesse et Sport doit être soutenu**

A Genève, l'Office cantonal de Jeunesse et Sport est rattaché au service des loisirs de la jeunesse (DIP). Il a deux missions principales :

- former et perfectionner des monitrices et des moniteurs;
- gérer administrativement des cours pour les jeunes qui lui sont annoncés, déclenchant des indemnités de la Confédération.

Il est ainsi en contact direct avec la base du sport associatif en faveur des jeunes (10-20 ans). Ce pilier socio-éducatif du sport doit être soutenu et renforcé dans toute la mesure du possible notamment :

- en garantissant le fonctionnement et les ressources de l'Office, en favorisant les activités Jeunesse et Sport (par exemple par la mise à disposition de locaux d'entraînement, de formation, de perfectionnement);
- en facilitant l'accès aux formations pour les moniteurs et les formateurs (les congés accordés sont compensés par la carte APG);
- en stimulant et en encourageant l'activité des jeunes et la formation générale dans les objectifs définis par la Confédération (qualité, durabilité, régularité);
- en reconnaissant les compétences acquises dans le domaine bénévole (formation, organisation, etc.

#### - **La santé des sportifs**

Afin de maintenir un niveau de santé physique et mental optimum, il faut rester attentif sur les méfaits du dopage et de la toxicomanie en promouvant les mesures de prévention, par exemple, lors des contrôles de santé courants. Il serait également souhaitable d'améliorer le conseil médico-sportif aux pratiquants de tous âges.

Par ailleurs, une attention toute particulière doit être assurée pour détecter toute forme de déviance en lien avec des comportements inappropriés comme par exemple la pédophilie. L'adhésion des clubs et associations sportives à cette préoccupation pourrait être démontrée par la signature d'une charte engageant tous les partenaires concernés à agir, dans l'idéal par anticipation, contre toute déviance constatée.

#### - **Le sport de rue**

Les pratiques actuelles démontrent qu'il faut structurer les activités liées au sport de rue et mettre en œuvre un encadrement adéquat permettant l'évolution et le développement du sport de rue dans des conditions optimales.

Dans cette perspective, et outre la mise à disposition d'espaces urbains et ruraux destinés à cette pratique sportive, une collaboration accrue avec les associations sportives et clubs existants est indispensable. Cette collaboration pourrait être coordonnée par l'implication des institutions.

#### - **Le soutien des collectivités publiques aux associations et clubs sportifs**

Le soutien dans la durée doit perdurer en faveur des associations et clubs sportifs qui comptent, en dépit de la diversification des pratiques sportives observée, un nombre très important de membres (80'000 membres - les personnes membres de plusieurs clubs sont comptabilisées plusieurs fois - dont environ 35'000 licenciés et 28'000 juniors). L'encouragement à la pratique de nouvelles activités sportives telles que l'escalade, le tchoukball, qui comptent sur une augmentation de leurs pratiquants, est également à prendre en considération dans la limite des infrastructures disponibles.

- **Le sport en entreprises et au sein des collectivités publiques**

Encourager la pratique du sport et d'une activité physique régulière en entreprises au sein des collectivités publiques ainsi que dans les établissements publics autonomes, par une implication cantonale sur le plan de la coordination et de l'incitation est aussi à envisager.

- **L'exploitation des infrastructures existantes et leur accessibilité**

Les études engagées, dont les principaux résultats sont explicités dans les chapitres précédents, illustrent le fait que Genève dispose d'infrastructures sportives en nombre et généralement adaptées à la demande, même si leur exploitation peut encore ici ou là être optimisée. Cela étant, un effort accru doit être porté pour les rendre encore davantage accessibles à toutes et tous. Au-delà, il convient aussi de mettre davantage en valeur le fait que la pratique sportive peut être très largement exercée gratuitement en dehors des centres sportifs.

- **Les vérifications d'usage des standards fixés par les fédérations sportives internationales et nationales lors de la réalisation de nouvelles structures**

Au moment de l'examen de toute requête préalable en autorisation de construire des installations à caractère sportif (halles de sports, terrains), le rappel de la nécessité de respecter les normes fixées par les fédérations sportives internationales et nationales de la part des maîtres d'ouvrage doit être l'usage systématique.

- **Les équipements sportifs dont dispose l'enseignement public**

Dans le même esprit, au vu du succès rencontré avec l'exercice des sports «fun», les équipements scolaires devraient être progressivement adaptés en complétant ce qui existe, traditionnel, en faveur de pratiques sportives par définition ludiques et souvent peu onéreuses. L'enseignement du sport axé sur la découverte de sports méconnus est susceptible d'éveiller la curiosité des élèves et de faciliter la réalisation des objectifs d'enseignement et de promotion de l'activité physique.

Au-delà, le temps dévolu à l'éducation physique à l'école devrait être, dans l'idéal, renforcé. L'école est en effet le lieu dans lequel toute la jeunesse est mise en mouvement. Elle permet ainsi l'acquisition d'une culture sportive qui favorise la promotion de la santé.

- **Les préaux d'écoles**

Une attention toute particulière devrait être portée en lien avec les préaux scolaires, afin d'en permettre l'accès, à l'année, pour la pratique sportive en dehors des heures vouées à la scolarité, mais avec un encadrement adapté.

- **L'aménagement d'infrastructures provisoires**

L'aménagement de l'environnement construit et des quartiers apparaît comme un élément clé de promotion du sport et de l'activité physique. Le recyclage temporaire de terrains vagues au profit de la pratique d'activités physiques et sportives est aussi à envisager, par exemple avec l'installation de terrains multisports préfabriqués.

- **Les animations sportives éphémères en milieu urbain**

D'importants succès semblent aussi pouvoir être atteints par la mise à disposition d'infrastructures plus souples et éphémères, dans le cadre d'opérations saisonnières ou ponctuelles. La patinoire installée chaque hiver à la place du Rhône, la manifestation Asphaltissimo, l'aménagement de terrains de beach-volley temporaires, constituent des exemples à suivre et à développer.

- **La mise en garde par les anciens sportifs contre toutes les formes de déviances liées aux pratiques sportives**

La création d'un nouveau réseau d'anciens sportifs pour intervenir auprès des jeunes contre les abus et les dangers dans les clubs sportifs (LaOla) doit être envisagée, de façon à transmettre les valeurs d'un sport loyal s'opposant au dopage et à toute forme de toxicomanie (Cool & Clean). L'entraînement intensif précoce doit aussi être combattu. La communication est appelée à jouer un rôle essentiel pour sensibiliser les publics-cibles.

- **La reconnaissance de l'implication des bénévoles au profit du sport**

La possibilité d'octroyer aux bénévoles du sport une distinction lors des mérites sportifs communaux ou cantonaux est à prévoir dans le but de mettre en valeur leur implication désintéressée au profit du sport. Le statut amateur du sport en Suisse milite dans le sens de marquer l'importance encore plus grande des bénévoles.

- **Les événements sportifs de grande envergure qui contribuent au rayonnement de Genève**

Enfin, l'Etat entend favoriser le rayonnement lié à l'organisation d'événements à caractère sportif de grande envergure, au profit du sport et de l'image de Genève.

## **19. Conclusion**

Il ressort du présent document le fait que Genève dispose, sur le plan de la pratique sportive, d'un très large éventail de possibilités, aussi bien pour le sport de compétition que le sport populaire, que les adeptes en ces matières aspirent à les pratiquer dans un cadre associatif ou de façon individualisée. Genève dispose ainsi de tous les atouts pour lutter contre la sédentarité.

La richesse des offres à disposition contribue massivement à l'engouement que l'on observe autour du sport. Pour la pratique sportive à haut niveau, l'encouragement à la performance doit cependant être tempéré par la nécessité de combattre de façon systématique toutes formes de déviances telles que le dopage, etc.

L'arrêt sur image effectué au travers de ce document illustre bien l'extraordinaire engagement des collectivités publiques, des associations faïtières et clubs sportifs.

Dans ce contexte, le rôle de l'Etat doit être fondé sur les principes de **subsidiarité** et de **complémentarité**.

C'est donc dire que la politique cantonale du sport s'appuie très largement sur des structures bien ancrées et bien rôdées. L'Etat, quant à lui, s'engage donc essentiellement sur le plan de la **représentation** et de la **coordination**, considérant que l'incitation à la pratique du sport repose sur les communes et les associations.

Pour le surplus, sur le plan cantonal, trois priorités seront développées ces prochaines années :

#### **A) Mise en valeur du sport populaire avec l'appui du Sport Toto**

Les collectivités publiques, aux côtés des associations et clubs sportifs, doivent s'engager dans la promotion accrue des sports exercés sous l'acception populaire. L'offre à disposition en la matière se doit d'être systématiquement valorisée en vue de favoriser son exercice, en saisissant chaque occasion de donner goût à la culture du mouvement aux personnes par trop sédentaires. Au-delà, cette pratique sportive moins orientée sur la performance que le sport de compétition est génératrice de convivialité et facteur d'intégration.

La contribution de l'Etat, qui peut intervenir de façon subsidiaire, est assurée par le Sport Toto.

#### **B) Généralisation de la culture du mouvement**

Les mesures prises pour lutter contre la sédentarité doivent être renforcées. La culture généralisée du mouvement, qui s'impose de plus en plus, va dans ce sens. L'activité physique peut se pratiquer journallement par l'exécution des gestes de la vie quotidienne. Il faut ainsi favoriser la mobilité douce, comme la marche rapide et le vélo lent notamment. Des actions de promotion ciblées (ex. avec l'appui de l'AVIVO, etc.) et régulières, doivent être initiées, voire complétées, de façon coordonnée avec la Confédération. Le conseil médico-sportif doit également être rendu plus accessible aux pratiquants de tous âges. Enfin, la prévention des accidents liés au sport doit aussi être développée, afin de permettre une pratique sportive adéquate en toute sécurité.

#### **C) Soutien renforcé à la pratique du sport-études**

Le soutien aux jeunes talents sportifs, déjà bien engagé, doit se traduire par le renforcement des structures, notamment au sein des filières de l'enseignement post-obligatoire, permettant de poursuivre des études ou une formation professionnelle en même temps qu'une carrière de sportif. La question des frais d'écolage doit également être réglée au sein des structures inter-cantionales, soit la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ou la Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin CIIP) en vue de lever les frais d'écolage, pour les jeunes dotés de qualités sportives particulières qui se déplacent d'un canton à l'autre. Enfin, les établissements doivent être encouragés à obtenir le label «Swiss Olympic Partner School».

La culture du mouvement est l'affaire de toutes et tous. La santé physique et psychique de chacun se trouve renforcée par une saine pratique du sport, également facteur social et d'intégration fort. L'offre est là. A chacun d'en profiter !

\* \* \* \* \*

## 20. Bibliographie

- Installations sportives : site internet [www.geneve.ch/sport](http://www.geneve.ch/sport).
- Politique cantonale du sport à Genève, Santi Wibowo, 2005.
- Politique cantonale du sport, rapport de la Commission cantonale des sports et de M. Gérard Ramseyer, expert et ancien Président du Conseil d'Etat, 2004.
- Rapport final sur les pratiques sportives des élèves genevois, des écoles primaires (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> degrés), de cycles d'orientation, des collèges et des écoles de commerce, Observatoire universitaire du sport et des loisirs du département de géographie de l'Université de Genève (OUSL), 2004.
- Enquête sur les pratiques sportives des adultes dans le canton de Genève, OUSL, 2002.
- Enquête auprès des associations sportives genevoises, OUSL, 2002.
- Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse, 2000.